

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 16 OCTOBRE.

Avant hier la Reine a reçu en audience le ministre portugais, M. le chevalier de Ribeiro, chargé de présenter à S. M. une lettre de la reine du Portugal, annonçant la naissance d'un prince portugais. M. le chevalier de Ribeiro, qui retourne en Portugal, a en même temps pris congé de la reine Victoria, qui a daigné lui remettre une lettre pour la reine dona Maria.

Depuis mercredi dernier, S. M. Victoria n'est plus sortie, un léger rhume l'a un peu indisposée.

Le *Courier* contient les lignes suivantes, qui montrent comment partout on commence à apprécier la Belgique : « Les journaux de Bruxelles nous apportent le projet de loi présenté aux chambres belges relativement à la fabrication de monnaies d'or ; nous donnons ailleurs ce projet avec les motifs qui l'accompagnent. Au moment où la question des monnaies excite l'attention de tout le monde civilisé, les actes du gouvernement belge ont un intérêt universel. »

Les journaux belges parlent aussi de l'érection d'une société, ayant pour but de faciliter la navigation à vapeur entre Ostende et Londres.

La prospérité progressive et l'importance croissante de la Belgique, exigent, et récompenseront, nous en sommes sûrs, tous les sages efforts qu'on pourrait faire pour faciliter les communications entre ce pays et le nôtre. La France est nommée sa voisine, mais la facilité des communications par mer entre la Belgique et l'Angleterre, rend notre pays aussi bien son voisin que la France ; car au fait les pays les plus voisins ne sont pas ceux qui se touchent le plus près par leur situation, mais ceux qui échangent le mieux leurs produits réciproques et qui suppléent le mieux à leurs besoins mutuels. »

### FRANCE. — PARIS, LE 17 OCTOBRE.

Le roi des Belges est arrivé hier aux Tuileries à quatre heures moins un quart.

M. le baron James de Rothschild a eu l'honneur d'être reçu par le Roi des Belges.

C'est décidément aujourd'hui que sera célébré le mariage de la princesse Marie, avec le duc Alexandre de Wurtemberg. Mais cette cérémonie se faisant tout-à-fait en famille, elle a bien peu de résonnement au dehors. M. Dupin aîné, M. Pasquier et M. de Bondy, intendant de la liste civile, ont eu hier et avant-hier des longues conférences pour terminer les arrangements du mariage.

On assure que Mme Adélaïde a assigné une pension viagère de 100,000 fr. par an à la princesse Marie, à l'occasion de son mariage. Le roi et la reine lui ont donné des diamants, perles et bijoux, pour une valeur présumée de 100,000 écus ; mais sa dot n'est, comme celle de la reine des Belges, que d'un million en expectative. En attendant, le prince Alexandre devra se contenter de l'intérêt à 4 pour cent et de sa part dans la future succession du roi des Français.

La cour n'a invité aux fêtes du mariage de la princesse Marie que les membres du corps diplomatique dont les noms suivent : M. le chevalier de Koss, envoyé de Danemark, M. le comte Lehon, ministre de Belgique, et M. le comte

Mülinen, envoyé de Saxe. Tous trois ont leurs appartements désignés par la maison du roi au château de Versailles, et doivent s'y installer ce soir avec leurs légations. (*Messenger*)

Le *Moniteur* ne publie ce matin aucune dépêche télégraphique.

Le bruit s'était pourtant répandu hier que le gouvernement avait reçu l'avis de l'occupation de Constantine par nos troupes, à la date du 9.

Une feuille de ce matin dit qu'on regardait hier à l'Opéra la nouvelle comme à peu près certaine, et qu'on expliquait le silence du journal ministériel par cette circonstance, que la dépêche télégraphique reçue hier n'apportait pas une note officielle de Constantine, mais l'avis qu'un Arabe, arrivé à Ghelma, avait garanti sur sa tête que Constantine était le 9 en notre pouvoir.

Un autre journal dit que cette nouvelle a été transmise au ministère sur le rapport d'un capitaine de navire arrivé de Bone, qui avait dit la tenir d'un Arabe envoyé avec des dépêches de Constantine à Bone.

On lit dans l'*Eclair* de la Méditerranée :

« Nous n'avons pas toujours de nouvelles de notre expédition sur Constantine. On attend avec la plus grande impatience, dans notre port, comme dans toute la France, le premier arrivage de Bone d'un paquebot à vapeur. Cependant le retard dont on semble se plaindre n'a rien encore de bien extraordinaire. L'armée, partie du camp de Medjez Hammar, le 1er octobre, n'a pu être rendue sous les murs de Constantine que le 5 du même mois, on admettant encore que sa marche n'ait pas été retardée par des engagements partiels avec l'ennemi. On n'a pu recevoir à Bone des nouvelles de Constantine du 5 ou du 6 que deux jours après, ce qui nous conduit jusqu'au 7 ou au 8. »

Un paquebot parti de Bone le 8 mettra huit jours de traversée pour arriver à Toulon, or, à peine aurions nous pu recevoir aujourd'hui des nouvelles de l'armée, en admettant, comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'y ait pas de retard provenant de la résistance que notre marche a pu rencontrer dans les combats isolés. Il est probable aussi que le général Damrémont n'ait pas voulu expédier de courrier en France avant d'avoir terminé les préparatifs du siège, si toutefois la place ne se rend pas dès notre arrivée, comme nous avons tout lieu de le supposer d'après les rapports qui nous sont parvenus sur les dispositions des diverses tribus de la province. Quoi qu'il en soit, nous devons dans le courant de cette semaine recevoir des nouvelles de Bone. »

Par ordonnance du 13 de ce mois, le roi, sur la proposition de M. le garde-des-sceaux, a étendu le bénéfice de l'ordonnance d'amnistie du 8 mai dernier, au nommé Edeline, condamné par contumace à la peine de la déportation par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 19 septembre 1832. (*Charte de 1830.*)

Il a été demandé au ministère la permission de déposer les restes mortels de la duchesse de Saint-Leu à Ruil, à côté de ceux de l'impératrice Joséphine. Cette permission a été tout de suite accordée, et les passeports nécessaires ont été immédiatement délivrés. (*Temps.*)

La duchesse de Saint-Leu a, dit-on, prié son fils de retourner en Amérique. On croit, dit le journal l'*Helvétie*, que le prince accédera à cette prière de sa mère mourante.

M. le lieutenant-général comte Mathieu Dumas, pair de France et conseiller-d'état en service ordinaire, est mort à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Ancien compagnon d'armes de Lafayette, dont il partagea les périls et les travaux, M. le général Mathieu Dumas a suivi toute sa vie la ligne politique de son vieil ami. En 1830, il fut l'un des premiers à prendre place aux réunions qui eurent lieu chez M. M. Berard et Lafitte, et, malgré son grand âge et ses infirmités, on sait la manière digne avec laquelle il représenta la révolution de juillet au sein de la pairie, et dans le conseil d'état où il présidait la section de la guerre.

On doit au zèle infatigable de M. Ragut, archiviste du département de Saône-et-Loire, une découverte que les amateurs d'autographes et de tout ce qui se rattache aux travaux historiques apprendront avec plaisir. Ce savant vient de découvrir, dans le précieux dépôt qui lui est confié, 181 lettres de divers rois et reines de France, savoir : une de François 1<sup>er</sup>, une de Henri II, une de Henri III, trois de Henri IV, douze de Louis XIII, une de la reine Anne d'Autriche, cent vingt-sept de Louis XIV, une de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, trente-une de Louis XV et trois de Philippe d'Orléans, régent.

M. Ragut a aussi trouvé plusieurs lettres de différents gouverneurs de la province de Bourgogne.

Voici ce qu'on lit dans un journal du matin :

Tandis que le roi de Naples ordonnait une expédition pour l'Espagne, il s'en préparait, selon toute apparence, d'autres dans les états sardes. Deux navires de guerre et deux transports chargés etient depuis quinze jours ancrés en dehors du golfe de la Spezzia. Un bateau à vapeur qui leur servait de monche, allant et venant à Gènes, leur a apporté des ordres dont le résultat a été de faire entrer les bâtiments à Porto-Vendré. D'un autre côté, l'on a découvert sur les côtes de Valence et de Murcie, une véritable organisation de signaux et de correspondances, et les agents de ces trahisons ont été pour la plupart dénoncés au ministère espagnol.

On écrit de Francfort, 6 octobre :

On parle de la faillite d'une maison de commerce en soieries de Saint Pétersbourg, dans laquelle une de nos premières maisons de commerce de soie se trouve pour une somme de 100,000 roubles. Notre place a fait, cette année, des pertes considérables par suite des banqueroutes qui ont eu lieu dans plusieurs villes de l'étranger. (*Gaz. de Carlsruhe.*)

Bulletin de la bourse de Paris du 17. — La rente 3 p. a été assez vivement demandée pendant la première partie de la bourse, et l'on a coté le cours de 89 90 ; mais vers deux heures et demie quelques offres ont ramené le cours à 89 80.

Il y a eu peu d'affaires aujourd'hui sur les actions industrielles, et la baisse sur le 3 p. c. a jeté un peu de défaveur sur toutes les valeurs en général. Les actions de la banque Lafitte, au capital de 5,000 francs, ont éprouvé aujourd'hui une très forte réaction : hier, elles gagnaient 300 fr. de prime ; aujourd'hui le premier cours a été 5,200, puis 5,050, puis le pair ; l'on est remonté à 5,030, à 5,040. La cause de cette réaction est la garantie demandée aux acheteurs de ces actions pour les quatre paiements restant à faire ; car il n'y a qu'un cinquième de payé sur ces actions. Les actions de la même banque, au capital de 1,000 fr., se sont mieux soutenues ; on les cotait 1,050.

Les fonds espagnols sont toujours stationnaires dans les cours de 21 1/4 à 3/8.

### FEUILLETON.

TABLEAU DE MOEURS.

#### UNE AVENTURE EN ESPAGNE.

(Suite et fin, voir le POLITIQUE d'hier.)

Ce ne fut que le quatrième jour après mon arrestation que mon grave geôlier en chef vint me prendre avec deux de ses acolytes pour me conduire à mon premier interrogatoire. Dans une salle de la prison, peu éloignée de mon cachot, était assis un personnage avec deux secrétaires, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, le premier pour transcrire les questions, le second les réponses.

« Vous êtes Anglais ?... attendez une minute, avant de répondre. » Après cette minute, je répondis : « Oui. — Votre nom ? — James Wallace, subrécargue et chargé d'affaires du seigneur Islay, propriétaire d'un bâtiment marchand. — Vous connaissez le seigneur Udivido de cette ville ? — Oui. — Et sa fille Estelle ? — Oui. — Vous étiez intime avec cette jeune senora ? — Elle avait la bonté de me traiter avec beaucoup de courtoisie ; mais je ne sais pas le sens précis que vous attachez à ce mot intime. — Où est maintenant cette jeune senora ? »

Je tressaillis à cette question, et mon air surpris frappa mon juge instructeur.

« Chez son père, probablement, disje, après la minute so-lennelle. »

Le juge secoua la tête et me demanda :

« Etes-vous parti de Valence pour Alicante le mercredi 17 courant, à 2 heures du matin ? — Oui. — Dans la diligence de Barcelone ? — Oui. — Accompagné d'un homme et de deux femmes ? — Oui. — Quelles étaient ces femmes ? — Je l'ignore. »

Le juge secoua encore la tête.

« Qu'avez-vous fait de ces femmes en arrivant à Alicante ? — Elles sont allées où elles ont voulu ; je ne les connais pas. — Étaient-elles jeunes ou âgées ? — Je ne sais ; elles étaient voilées. — Vous vous êtes arrêtés pour changer de chevaux et déjeuner. — Oui ; ces dames se firent conduire dans un appartement à part et me laissèrent seul avec l'autre voyageur, qui ne m'était pas plus connu qu'elles. — Vous persistez à soutenir que vous ne les connaissez pas ? — Je persiste. — Ni d'où elles venaient, ni où elles allaient ? — Encore une fois, je n'en sais rien. — Jeune homme, vous trouverez la justice mieux informée... qu'on le remmène. »

J'eus alors de quoi varier mes réflexions. Ce n'était pas une méprise ; j'étais bien le prisonnier qu'on avait voulu arrêter ; mais de quoi étais-je accusé ? Était-il possible qu'Estelle se fût fait enlever de la maison paternelle et qu'on me soupçonnât d'avoir favorisé son évasion ? Le lendemain soir, je subis un second interrogatoire dans la même salle ; il commença, comme l'autre, par les questions tendant à constater mon identité, et puis on me demanda :

« Connaissez-vous le seigneur Jose Prato ? — Oui. — Où l'avez-vous vu pour la première fois ? — Je crois que c'est chez le seigneur Udivido. — Il était fiancé à la senora Estelle ? — J'ai entendu dire, en effet, que le père de la senora Estelle lui avait promis sa fille. — Mais la senora ne le trouvait pas à son gré ? — C'est ce qu'il ne m'appartient pas de savoir. — Cependant vous le savez ? — De quoi suis-je donc accusé ? — Vous n'êtes point accusé en ce moment ; vous êtes ici pour répondre à mes questions. Savez-vous, je le répète, que la senora Estelle n'aimait pas le seigneur Jose Prato ? — Je l'ai entendu dire. — A la senora Estelle ? — Je l'ai entendu dire comme un bruit public. — Prétendez-vous ne l'avoir jamais entendu dire à la senora ? — Il n'est pas vraisemblable qu'elle fit une confidence pareille à un étranger. — Point de réponse évasive. Estelle vous l'a-t-elle dit ? — Si elle me l'avait dit, ce serait sous le sceau du secret ; je ne pourrais donc vous répondre sur une circonstance, sans importance pour vous. — Ce n'est pas à vous de juger des circonstances, ni de leur importance. Voulez-vous répondre ? — J'ai déjà répondu. Qu'on le remmène en prison. »

Ce second interrogatoire ne m'avait pas rendu beaucoup plus instruit que le premier. Je crus m'apercevoir que les questions, relatives à Estelle, étaient insidieuses ; je craignais que son honneur ne pût être compromis, selon les idées espagnoles, par des réponses directes, et je me tins en conséquence sur la réserve.

On me laissa trois jours encore pour méditer sur ma destinée. Le quatrième, je fus conduit dans une salle spacieuse où s'étaient réunis plusieurs magistrats avec les greffiers, etc. Là, plusieurs questions nouvelles me furent adressées, entre autres celle-ci :

« Avez-vous vu le seigneur Jose Prato, le matin de votre départ pour Alicante ? — Non. — Avez-vous vu du tumulte dans la rue du Levant ?

— Non. — Vous êtes-vous battu avec un homme dans cette rue ? — Non. — Y avez-vous laissé tomber une épée ? — Non. — En avez-vous perdu une ailleurs cette même nuit ? — Non. »

Les juges se consultèrent à demi voix, et le président, ayant recueilli probablement tous les avis, me dit :

« Dans toutes vos réponses, jeune homme, vous avez été remarquable par votre adresse à éluder la vérité, ou par vos mensonges. Nous avons des témoins de tous les faits, que vous cherchez à nier ; cependant, vous êtes étranger, et nous vous montrerons à ce titre toute l'indulgence possible. Nous vous donnons encore vingt quatre heures pour vous décider à avouer la vérité, ou nous saurons bien vous l'arracher. »

Ici, à un signal donné, un rideau se leva à ma droite, et je pus voir tous les appareils de la torture étalés à mes yeux avec les bourreaux chargés de les appliquer.

Je conviens franchement qu'à ce spectacle si nouveau, si inattendu, si terrible, je ne me sentis pas du courage de rester. Ma muette horreur parut convaincre les juges de l'excès de leur procédure ; et à un second signal, je fus reconduit en prison.

Les théologiens du christianisme et les philosophes païens en parlent bien à leur aise ; mais ils ne me persuaderont pas que cet homme soit heureux pour qui la mort est une dernière consolation ; ce ne fut pas, quant à moi, sans angoisse que j'envisageai cette triste ressource d'échapper à mes persécuteurs. Je résolus d'attendre encore le lendemain pour choisir entre le suicide et la torture ; je n'en dormis pas moins jusqu'au matin, après m'être monté la tête contre tout le genre humain.

Je ne sais néanmoins par quel système d'idées je parvins à m'exalter jusqu'à une certaine philosophie dédaigneuse ; mais, le lendemain, je revis sans frémir et avec une contenance assez fière le tribunal qui devait enfin prononcer ma sentence. Je promenais un regard assuré dans la salle, et je crus remarquer sur quelques visages amis l'expression d'une pitié qui me fit du bien et me réconcilia un peu avec les hommes.

« Accusez, vous repentez-vous de votre obstination, et voulez-vous épargner à la cour la sévérité toujours pénible de vous infliger les tortures nécessaires pour vous arracher la vérité ? »

« Cela, je répondis : « Je suis Anglais, ne connaissant pas les lois de l'Espagne et surpris de me les voir appliquer. Je n'ignore pas que dans tous les pays la justice peut se tromper ; mais est-il possible que la pro-



AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 11 octobre :
Le général O'Donnell ayant obtenu du gouvernement espagnol un à compte de 15,000 piastres fortes pour ses soldats, le gouverneur de St. Sébastien, nanti de cette somme, a voulu la répartir entre les régiments espagnols et les anglais. Ces derniers se sont révoltés; mais on est parvenu à enfermer trois compagnies dans le château, et cinquante hommes ont été condamnés à deux ans de prison à Santona.
On écrit de Saragosse, le 10 octobre :
Nous sommes sans nouvelles du général Oraa qui a quitté le 7 notre ville avec l'artillerie et un convoi considérable.
Les factions de Tallada et d'Espéranza, fortes de 2500 fantassins et de 120 chevaux, étaient le 7, à Nillard, Chelva et dans les environs.
Le Plano était occupé par les 600 guerrilleros de Rufort de Mestre. D'après un rapport du commandant de Castillan, cette colonne se proposait d'attaquer Lucena.
Forcadell, qui s'est emparé de Cabrera, à Fortanella, avec trois bataillons, est entré à Alcará; il a fait demander de l'argent et des ferrures dans tous les villages environnants.
Cabrera occupe Cantavieja, où il s'est retranché, avec 3,000 fantassins et 200 cavaliers mal montés.
Le colonel de Seuilheo est arrivé ici. Jamais Saragosse n'avait offert un aspect plus animé. Ses habitans ne pensent qu'aux réjouissances publiques, aux représentations dramatiques et aux courses de taureaux qui vont avoir lieu.

Nous venons de recevoir le Postillon de Gironne jusqu'au 10. Ce journal donne un tableau des factieux morts dans l'affaire de Manlleu : le district de Vich seulement en compte 558. 140 prisonniers sont entrés à Gironne le 9. Par le même journal nous avons des nouvelles de Barcelonne jusqu'au 8.
Le brigadier Puig n'avait pas été destitué à la suite des troubles comme la dépêche télégraphique l'avait dit, mais il avait simplement remis le 5 le service de la gefatura politica (fonctions de chef de politique) au nouveau titulaire D. Mariano Cambronero, envoyé de Madrid. Ce nouveau chef politique a adressé une proclamation.
La Junte ou conseil central de la Catalogne, qui sur l'invitation du gouvernement de Madrid avait suspendu ses séances, vient de les reprendre d'accord avec le baron de Meer, qui a autorisé sa réinstallation.
La nouvelle de la mort de Zurbaro est encore démentie.
On écrit de Perpignan, en date du 11, que toutes les nouvelles de Barcelonne s'accordent à représenter cette ville comme étant entièrement au pouvoir du parti exalté. Les mêmes meneurs révolutionnaires qui ont fait le mouvement du 4 mai, et pour lesquels on eut alors tant de ménagemens, ont amené le peuple contre les électeurs du parti modéré. Ceux-ci, au moment où ils étaient réunis dans la Lonja, ont été assaillis par une foule de gens du parti exalté.
M. Veighs, ancien-alcade de Barcelonne, a été tué; on désigne un nommé Florès comme l'auteur du meurtre. L'intervention de la municipalité a été inutile pour rétablir l'ordre; outragée, et mise en danger, elle a même fini par céder aux exigences des révoltés, et les opérations électorales ont été suspendues.
M. Domenech, député sortant, est accusé d'être l'âme de cette révolte. Selon les rapports qui circulaient publiquement dans la ville, et qu'il n'a point fait démentir, il aurait annoncé que les électeurs de Barcelonne avaient à choisir. Ne nommer pour députés et pour sénateurs que des hommes de l'opinion la plus révolutionnaire, ou ne nommer personne. La plus grande inquiétude régnait dans la ville, où l'on redoutait des désordres nouveaux et encore plus graves.

Nous avons reçu ce matin les journaux de Madrid des 7, 8 et 9 du courant.
Les séances du 7 et 8 n'ont présenté aucun intérêt : dans

celle de celui-ci défende à un accusé de prouver son innocence? Vous voulez obtenir de moi la vérité, la voici toute entière : J'étais allé à Alicante comme j'étais venu à Valence, pour affaires commerciales. On m'enleva de mon lit, au milieu de la nuit, l'on me ramena à Valence et l'on me plonge dans une prison. De puis ce jour là, je suis privé de voir mes amis : on me refuse l'usage de l'encre et de la plume, la consolation même des livres, pour aboucir la solitude de mon cachot. Je demande au geôlier pourquoi on m'avait arrêté; je fais la même question à mes premiers interrogateurs; je la répète à mes juges. Toujours en vain. J'offre en ce moment le singulier spectacle d'un homme forcé de plaider en faveur de son innocence sans savoir ce dont il est accusé.
Je suis innocent, innocent de tout crime : aucune action de ma vie ne saurait justifier ma présence en ces lieux : voilà ce que je sais, moi, et ce que vous, mes juges, vous ne pouvez savoir, pardonnez moi d'oser vous le dire. Serait-ce donc que du moment qu'un malheureux entre dans une prison espagnole, le soupçon devient contre lui une certitude? pourquoi tant de latitude à l'accusation lorsque quelqu'un a intérêt sans doute à ma culpabilité, tandis qu'on m'ôte tout moyen de prouver mon innocence. On me menace de la question, mais j'espère qu'elle ne me fera rien dire que je n'aie déjà dit, et d'avance je proteste ici que tout ce que la douleur pourrait arracher à ma faiblesse serait mensonge et imposture. Mais que vous importent mes aveux? vous me croyez coupable; vous êtes convaincus que je le suis; pourquoi ne pas me condamner immédiatement à la mort? Je m'y résigne volontiers, plutôt que d'être forcé par la torture à me calomnier moi-même, si tel doit être l'effet des souffrances que me réserve votre justice égarée.
Quoique je ne parle pas l'espagnol sans incorrection, quoique mon discours n'eût rien d'éloquent, la vérité a un accent si persuasif que j'entendis s'élever autour de moi un murmure d'approbation et de pitié : quelques spectateurs s'avancèrent vers les juges et leur parlèrent longuement. Je ne pus deviner le sens de leurs remontrances que par ces paroles, que le président m'adressa :
« C'est la coutume des tribunaux espagnols de ne faire apprécier que par les juges les dépositions respectives des accusés et des témoins. Cependant, puisque l'auditoire ici présente le désir, et par déférence pour la nation anglaise, nous préciserons les faits de l'accusation et les preuves à l'appui qui la confirment.

celle du 8 on a lu le décret de nomination de D. Antonio Maria Seijas au ministère des finances.
On y a lu aussi pour la première fois une proposition de M. Alcorisa, qui demandent que les cortès déclarent que le baron de Meer a enfreint la constitution en déclarant la principauté de Catalogne en état de siège.
Les journaux du 9 publient le rapport du comte de Luchana sur la victoire remportée à Reluerta, ainsi que l'ordre du jour que ce général a adressé à l'armée, dans lequel il donne des éloges à la bravoure que les soldats ont déployée dans cette action, montre toute l'importance de cette victoire.
Les détails de l'affaire de Retuerta entre Lorenzo, Espartero et le prétendant, étaient parvenus à Madrid. Le nombre des prisonniers faits aux carlistes est de 450; parmi eux figurent le neveu du curé Mérimo, colonel sous Ferdinand VII, et le beau-frère du fameux Basilio. Les carlistes ont eu 400 hommes tués et un grand nombre de blessés.
On écrit de Madrid, 9 octobre :
Le ministre vient de se recruter d'un homme à la fois inconnu, et impotent, les affaires seront trop lourdes pour lui, ainsi ce n'est là qu'un compliment tout à fait provisoire. L'opinion publique, par déférence pour la couronne, s'abstient de commenter cette nomination : la presse veut attendre, pour juger le ministre nouveau, les actes qui signaleront son court passage dans la carrière politique.

M. Matavigil, ministre de la justice, a fait au nom du nouveau cabinet, la déclaration suivante dans la séance des cortès du 6.
« Messieurs, le ministère qui se trouve constitué depuis hier, quoiqu'il ne soit pas encore complet, a l'honneur de se présenter devant les cortès pour manifester ses intentions avec cette franchise qui caractérise ses membres, et la confiance que lui inspire la droiture de ses principes. Elles sont gravées dans vos cœurs ces paroles mémorables prononcées par S. M. la reine régente : « Ici, au milieu de vous, à la face du ciel et de la terre, je déclare adhérer librement et spontanément aux institutions qui nous régissent, et je le déclare au nom de mon auguste fille dont j'espère que les desirs ne différeront pas des miens. » Aucun de nous, aurait-il osé accepter le ministère s'il n'était profondément dévoué à nos institutions? Les ministres actuels, messieurs, feront tous les efforts imaginables pour que la constitution de 1837, déjà jurée solennellement, soit la seule bannière de paix et de concorde autour de laquelle viennent se rallier tous les Espagnols.
« Notre plus vif désir est de diminuer autant qu'il nous sera possible les calamités qu'entraîne la guerre civile, si nous ne parvenons pas à l'éteindre aussi promptement que nous le voudrions. Nous sacrifierons même, si le faut, notre vie pour l'ordre intérieur et extérieur, pour les prérogatives du trône et l'obéissance rigoureuse à la constitution et aux lois. Nous vous proposerons toutes les améliorations progressives qui nous paraîtront compatibles avec l'état du pays. Comme nous pensons que les circonstances ont changé depuis que les cortès ont investi le gouvernement de pouvoirs extraordinaires, nous déclarons dès à présent adhérer à la proposition de M. Osea, ayant pour but la révocation de ces mêmes pouvoirs et cette déclaration nous l'essons déjà faite, si le ministère avait été constitué plus tôt.
M. Calderon de la Barca invite le ministère à lever le plus promptement qu'il pourra l'état de siège qui pèse sur la province. Les faibles détachemens ennemis qui rôdent aux environs de la capitale, ne me semblent pas pouvoir justifier la prolongation d'une mesure aussi exceptionnelle.
M. le ministre de la justice : Les desirs du préopinant sont louables, et je puis donner l'assurance que le gouvernement s'occupe de cette affaire.

L'accusation est double : le prisonnier est accusé d'abord par le seigneur Udivido de lui avoir enlevé sa fille, et ensuite par le seigneur Georges Frao d'avoir assassiné son frère Jose Frao. — Le seigneur Udivido dépose que le prisonnier lui ayant été recommandé par un de ses honorables correspondans, il lui avait accordé la permission de voir familièrement sa fille Estelle, contrairement aux coutumes d'Espagne. Entre le prisonnier et la senora Estelle se forma une amitié de frère et de sœur, ce qui n' alarma nullement le seigneur, plein de confiance dans l'honneur de l'un et la modestie de l'autre. Toutefois, lorsque le seigneur Udivido apprit au prisonnier que sa fille était promise au seigneur Jose Frao, ce mariage n'obtint nullement son approbation, sous prétexte de la différence des âges, et la senora Estelle se montra de plus en plus opposée à cette alliance depuis son intimité avec lui. Enfin, d'un commun accord, le prisonnier et la senora Estelle se virent moins souvent en apparence, pour écarter tout soupçon, jusqu'au 17 du mois, où ladite senora Estelle disparut avec sa gouvernante, et la même nuit le prisonnier partit de Valence. Or, comme aucun homme, excepté le seigneur Jose Frao, n'avait accès auprès de la senora, il est évident qu'elle n'a pu se faire enlever que par le prisonnier. Telle est la déposition du seigneur Udivido.
Vient ensuite la déposition du commis de Jose Frao, qui dit que, par ordre de son maître, son camarade, le second commis, devait partir la nuit du 17 pour Tenger, en prenant la voiture de Barcelonne à Malaga, et que son maître et lui restèrent à causer en vidant quelques bouteilles avec ce jeune homme, jusqu'à l'heure de son départ, que l'ayant accompagné jusqu'à l'auberge où il devait monter en voiture, le seigneur et l'aveugle, il était allé se promener sous le balcon de sa maîtresse, et se rappelant que le vin lui avait un peu échauffé la tête, il craignit qu'il ne courût quelque danger par une nuit aussi noire, il voulut donc le joindre, et, en se dirigeant vers la maison du seigneur Udivido, juste au milieu de la rue du Levant, son pied heurta sur quelque chose qui fit obstacle; l'ayant examiné de plus près, il reconnut que c'était un cadavre; la-dessus, il cria au meurtre! Au bout

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 18 OCTOBRE.

Le Commerce belge annonce dans son dernier numéro qu'un projet de loi tendant à faciliter l'importation des houilles étrangères, vient d'être discuté dans le conseil des ministres, et qu'il sera immédiatement présenté aux chambres.
Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est fautive.
Bruxelles, 18 octobre trois heures. — La tenue de la bourse a été assez animée pour quelques valeurs nationales, les demandes étaient plus abondantes. Société Générale titres en nom fl. 780 fait, restent P., certificats au porteur émission de Paris 1850; ces deux valeurs sont recherchées, et il y a peu de titres disponibles; Société de Mutualité, tout ce qui s'est présenté à 1125 (112 1/2) a été acheté, de petites parties étaient tenues à 1126 25; Banque de Belgique 1422 50 (142 1/4) P. Actions-Réunies 1022 50 (102 1/4) P.
L'actif espagnol a fléchi par suite de la baisse de Paris; il a tenu argent 18 3/8 pendant toute la bourse, point de papier au-dessous de 18 1/2 pour le comptant, primes à un mois 21 dont 1 P.
La vente publique qui a eu lieu ce matin à la Raffinerie nationale, par le ministère de M. Van Damme, courtier juré, a été très-satisfaisante.
Marchés des huiles et Graines. Peu de grains au marché de ce jour. l'huile de colza recherchée, au comptant sans affaires sur novembre et décembre; l'huile de lin demandée.
Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoins 18 1/2 P 3/8 A; Banque Commerciale 107 3/4.

LIEGE, LE 19 OCTOBRE

Quand nous avons attribué à l'extension désordonnée des opérations financières et industrielles des banques américaines, et à la trop grande multiplication de leur papier-monnaie, les embarras, les désordres et les malheurs qui ont signalé la dernière crise commerciale aux Etats-Unis, le Courrier Belge nous a agréablement raillés sur notre simplicité, et nous a traités d'hommes à vue courte et au jugement faux, prétendant que les banques étaient complètement innocentes, et n'avaient aucune part à supporter dans la responsabilité des catastrophes qui venaient d'éclater. Il comprenait parfaitement bien que si les faits avancés étaient exacts et les déductions justes, il serait facile de rétorquer contre le système dont il s'est fait l'organe et l'apologiste, les raisonnemens appliqués aux causes qui avaient amené la crise américaine. Il combattit donc de toutes ses forces nos arguments, non par l'exposition de faits contraires ou par des considérations puisées dans les principes d'une saine économie politique, mais, selon sa louable habitude, par des jeux de mots, des épigrammes et des injures.
Bientôt cependant les journaux français et anglais élevèrent à leur tour la voix, et presque tous se rencontrèrent dans la même pensée, et reconnurent qu'une des principales causes des désastres qui venaient de frapper l'industrie et le commerce, résidait dans le même ordre de faits que nous avions signalé nous-mêmes comme l'origine de tant de maux. La Revue Britannique entre autres publia un article de la plus haute importance, sur ce sujet, et prouva, à l'aide de documens officiels, que le gouvernement des Etats-Unis, qui avait permis aux banques de prendre un développement démesuré et de donner pour base à leurs gigantesques opérations un crédit imaginaire, avait les plus graves reproches à s'adresser, et que c'était à l'absence d'un contrôle sévère et rigoureux de sa part qu'il fallait attribuer les désordres dont on se plaignait. Cet article fut reproduit par la plupart des journaux de notre pays, mais le Courrier Belge se garda de le publier, espérant par là escamoter la vérité; il ne songea pas même à contredire les faits qui y étaient avancés et à réfuter les raisonnemens de l'économiste anglais; mais, fermant volontairement les yeux à la lumière, il continua sa marche sans s'arrêter et sans s'émouvoir des cris et des plaintes de tant de victimes de la cupidité.
Aujourd'hui le chef même de l'état, dans le message qu'il a adressé au congrès américain, reconnaît solennellement que la dernière crise américaine est le résultat de l'organisation vicieuse des sociétés financières, de l'absence de toute surveillance active sur les opérations auxquelles elles se livrent, des entreprises hasardeuses engendrées par l'exagération de leur crédit et des émissions excessives de papier-

de quelques instans, les voisins accoururent avec des flambeaux, et il vit alors seulement que c'était le cadavre de son maître, ayant encore dans le cou l'épée qui l'avait tué. Or, cette épée portait sur la lame le nom de Jasper Cauvillas, meurtrier de Valence. Cet homme, ayant été mandé, déposa qu'il avait voulu cette épée trois mois auparavant à un gentilhomme anglais, qu'il avait depuis reçu plusieurs fois à la bourse. Ledit Jasper Cauvillas, ayant été placé sur le passage du prisonnier, lorsqu'il fut conduit à son second interrogatoire, l'avait parfaitement reconnu.
« Maintenant, continua le fiscal, le prisonnier a été interrogé sur ces particularités, mais il les a niées toutes, comme aussi il a prétendu ne pas connaître les femmes qui voyageaient avec lui dans la diligence de Barcelonne à Pen-creio, il n'aurait pas paru dans la rue du Levant, dans la nuit du 17; il ne se serait pas battu avec le seigneur Jose Frao; il n'aurait pas perdu son épée; toutes choses avancées par les dépositions de témoins, et qu'il avoua lui-même lorsque la torture l'interrogea.
« Un murmure désapprobateur se fit entendre à ce discours; j'avais évidemment l'air honteux pour moi.
« Reconnaît-il l'épée? » cria quelqu'un d'une voix distincte.
Lorsque le murmure eût cessé, je demandai la parole. Je reconnais, dis-je, que j'ai acheté à Jasper Cauvillas une épée avec son nom sur la lame, et le numéro 325.
L'épée était sur la table, autour de laquelle étaient assis les greffiers. On l'examina et l'on trouva le chiffre indiqué.
« Je n'ai aucune raison de nier, ajoutai-je, que cette épée m'a appartenu : c'est la même que j'ai tirée du fourreau pour défendre la vie du seigneur Jose Frao en revenant avec lui de Majorque. Elle a été tenue du sang des Matures; mais jamais dirigée par moi sur le cœur d'un Espagnol. C'est la première fois aujourd'hui que j'entends parler de la mort du seigneur Jose Frao.
« Connait-elle cette épée et elle cède de vous appartenir? — Je l'ai donnée comme un souvenir à un ami. Cet ami, est-il Anglais? est-il Espagnol? Son nom? — J'espère qu'on ne me permettra pas de le nommer. — La justice ordonne qu'il soit connu. — L'honneur me défend de le faire connaître. — La torture vous forcera bien de le découvrir. — Essayez donc de la torture, je ne l'aurais pas bravée pour prolonger mes



monnaie qu'elles ont faites. Pour prévenir le retour de ces abus, il propose de ne plus charger les banques du recouvrement et du dépôt des deniers publics; de ne plus recevoir dans les caisses de l'état le papier-monnaie de ces établissements, et d'apporter à la législation des faillites des modifications propres à faire rentrer dans de justes bornes l'émission de ce papier. Le message de M. Van Buren attaque, par sa base, le système financier des Etats-Unis. Peut-être va-t-il trop loin. Mais sans vouloir discuter le mérite des innovations qu'il propose, ni entrer dans le développement des conséquences que pourrait entraîner l'adoption des mesures nouvelles, nous ferons remarquer que ce message reconnaît positivement la nécessité de mettre un frein à l'esprit désordonné de spéculation et d'agiotage qui s'est emparé de toutes les têtes. Il vient donc fort à propos pour éclairer les peuples du continent sur les dangers du système que voudraient introduire chez nous, les hommes qui dirigent les grands établissements publics dont le *Courrier Belge* défend si maladroitement les intérêts. Il fixera l'attention et provoquera les méditations de tous les économistes qui redoutent l'anarchie, autant qu'ils aiment et qu'ils respectent la liberté et qui, comme nous, veulent que l'ordre et la sagesse président à la production et à la distribution des richesses; il fournira en même temps des arguments puissants à tous ceux qui combattent, dans l'intérêt de la tranquillité et de la prospérité du pays, les prétentions de quelques sociétés qui cherchent à se placer au-dessus des lois, pour étendre leur domination sur toutes les classes, au détriment du pouvoir auquel la constitution a confié la direction de la société. Point d'état dans l'état. Nous n'avons pas secoué le joug de l'oligarchie nobiliaire et cléricale pour retomber sous le joug de l'aristocratie financière, plus insolente et plus brutale: car l'or est son Dieu unique, et tout est matière pour elle.

Mais ne la craignons pas. Chaque jour amène de nouveaux renforts à l'opinion éclairée et prudente dont nous nous sommes constitués les organes. On peut bien parvenir, par d'ingénieux sophismes, par de belles promesses, par un langage hautain et passionné, à l'égarer quelques instants; mais la modération dans les idées et dans les actes, qui caractérise le peuple belge, empêche que l'erreur soit de longue durée. L'esprit de calcul et de raisonnement le préservera toujours de l'invasion des doctrines exagérées, quelle que soit la forme qu'elles revêtent, et la bannière sous lesquelles nous les voyons marcher. Il connaît maintenant les causes des derniers désastres qui ont éclaté aux Etats-Unis. Le chef de cette puissante république vient de les lui signaler en termes clairs et précis. L'exemple est salutaire: il saura en profiter.

A l'appui de ce que nous venons de dire sur le Message du Président des Etats-Unis, nous publions les réflexions suivantes du *Journal d'Anvers*, qui sont entièrement conformes à notre manière de voir, et qui corroborent les arguments que nous avons déjà fait valoir tant de fois contre le désastreux système qu'on voudrait importer en Belgique:

« Les journaux français et Belges les plus opposés en matière politique, se sont accordés sur ce point que le système de liberté illimitée, appliqué à tous les actes des sociétés exceptionnelles dites anonymes, tel que celui qui a prévalu dans l'organisation des banques américaines, est la cause de la crise financière qui a atteint les Etats-Unis. En raisonnant par analogie, tout état qui favorisera un pareil système doit s'attendre à une semblable perturbation. Du reste, nous n'avons point attendu la crise américaine pour signaler ces dangers. Dans le mois de septembre 1835, nous avons publié une série d'articles pour établir la nécessité que le gouvernement prit des mesures de précaution et de conservation.

Le message du président des Etats-Unis retrace en traits énergiques la triste situation où l'esprit d'agiotage, organisé par les banques américaines, a plongé un pays heureux jusqu'alors: une circulation de papier-monnaie de plus de sept cents millions de francs, n'ayant pour bases que des réserves métalliques illusoires, une masse d'emprunts et d'escomptes de plus de deux milliards trois cents millions, sans compter d'immenses transactions dans les fonds étrangers; des capitaux imaginaires englobés dans des opérations désastreuses ou fictives: des chemins de fer sans fin entre des localités sans importance, des canaux creusés là où les rivières auraient

jours; je la subirai volontiers plutôt que de compromettre un ami que j'aime et que j'estime.

« Je crois que les spectateurs les plus favorables à ma cause commencent ici à trouver que je possédais la susceptibilité et le point d'honneur un peu trop loin. Je conviens qu'ils avaient raison peut-être, et que j'aurais pensé alors comme tout le monde, si je n'avais en la tête un peu exaltée par la situation extraordinaire où le sort m'avait jeté. La mention de mon épée venait de me donner une révélation confuse encore de toute l'affaire, et je commençais à craindre que mon ami don Sylvio ne fût le coupable, s'il y avait un coupable; mais, d'après l'expérience que je faisais moi-même de la procédure espagnole, je me persuadai aussi que si par hasard don Sylvio était aussi innocent que moi, je ne ferais, en le nommant, que me donner un complice imaginaire et une victime de plus à la justice sommaire des juges espagnols. Toutes ces réflexions rapides, mon ressentiment contre ceux qui me poursuivaient si cruellement, et, enfin, le mépris de la vie que m'avait inspiré la solitude du cachot, voilà ce qui dicta ma dernière réponse, qui sembla donner raison à mes accusateurs.

« Qu'on l'applique à la torture! dit le président.

Mais, à peine avait-il prononcé cette parole terrible, qu'un homme en costume de voyage se précipite dans la salle d'audience, s'approche de la barre du tribunal, salue les juges, leur remet un pli cacheté, et, se tournant vers moi, me serre dans ses bras: c'était don Sylvio.

« Mon noble ami est libre, » s'écria-t-il.

Je lui rendis son embrassement bien cordialement; car j'avais eu beau me monter la tête, je n'étais pas tout à fait réconcilié à l'idée de la torture.

Cette scène troubla toute l'étiquette ordinaire du tribunal. Ce qu'elle avait de soudain et d'imprévu fit oublier à mes gardes le soin de leur prisonnier; car, dans toute autre circonstance, ils n'auraient pas souffert cette espèce de reconnaissance théâtrale qui excita les acclamations de la foule, toujours charmée d'un spectacle, alors même qu'elle ne comprend pas bien ce qu'on représente devant elle pour l'intéresser.

Au bout de quelques minutes, cependant, le silence se rétablit, et tous les yeux se tournèrent sur le président, tandis qu'il lisait attentivement le papier qui venait de lui être remis. Sa lecture terminée, il s'adressa aux autres juges et leur dit, d'une voix assez élevée pour

encore longtemps suffi; des terrains déserts vendus à la toise comme terrains de construction dans des villes imaginaires; les citoyens détournés des véritables voies de prospérité dont les a dotés la Providence et réduits à acheter au dehors le grain qui les nourrit; les banques elles-mêmes tombées dans une faillite universelle; le gouvernement, dont tous les fonds étaient entre les mains de ces établissements de crédit, forcé de manquer à ses engagements envers ses créanciers, et ne pouvant leur offrir que du papier d'écrit, au lieu de les payer en monnaies métalliques, comme il en avait pris l'obligation, une fausse direction donnée à l'industrie; les nations étrangères, en relation d'affaires commerciales avec les Etats-Unis, subissant d'énormes pertes; le crédit de l'Union anéanti, sans qu'on puisse encore prévoir le moment où, à force de prudence et de probité, elle aura fait oublier la catastrophe dont le monde entier vient d'être la victime.

Si toutes les sociétés anonymes nées ou à naître sont libres d'émettre autant de papier-monnaie qu'il leur plaira, sans contrôle d'aucune espèce, il faut s'attendre tôt ou tard à des catastrophes qui, du moins, auront été suffisamment prévues et annoncées.

La cour d'appel de Liège se partagera pour l'année judiciaire 1837-1838 en quatre chambres, savoir deux chambres civiles, chambre des appels de police correctionnelle et chambres des mises en accusation.

La première chambre civile désignera ceux de ses membres qui formeront alternativement la chambre chargée de statuer sur les appels en matière correctionnelle: elle se composera de MM. de Behr, premier président; Franssen, président de chambre; Dapont-Fabry, Frankinet, Haenen, Cornélis, de Bronckart, Grandgagnage, Crossée, Fleussu, Dechamps, Schaezen et Thonus, conseillers. MM. Raikem, procureur-général et Brixhe, avocat-général, occuperont le siège du ministère public; M. Forgeur, commis-greffier, tiendra la plume comme greffier.

La seconde chambre civile est seulement composée de M. Dandrimont, président de chambre, président, et de MM. Duchon, Vandervrecken, Mockel, Masbourg, Petit et Ernst. MM. Doreye, avocat-général, et Stas, substitut du procureur-général, sont désignés pour y remplir les fonctions du ministère public, et M. Mottard celles de commis-greffier.

Cette chambre connaîtra ensuite des mises en accusation sur les rapports qui lui seront faits par les officiers du parquet.

M. Lecocq, substitut du procureur-général, est chargé du service de la chambre correctionnelle et de la cour d'assises. M. Proyart continuera le même service comme greffier.

Une ordonnance de M. le premier président vient de nommer M. Mordan, huissier-audencier près la cour d'appel, syndic de la communauté.

M. Devaux, ingénieur divisionnaire et professeur à l'école des mines, ouvrira son cours d'exploitation vendredi 20 courant à 5 heures du soir.

Nous apprenons que cet ingénieur va publier un traité d'exploitation. L'enseignement manque depuis longtemps d'un ouvrage de ce genre.

M. Delvaux qui occupait avec tant de distinction la chaire de chimie depuis la création de notre université, vient de se retirer de l'enseignement, après avoir prononcé un discours d'adieu à ses nombreux élèves qui le regrettent vivement.

Indépendamment des deux plans de dérivation de la Meuse au quai d'Avroy, présentés par M. Franck qui tous deux sont en ligne courbe, il vient d'en être fourni un troisième par M. Vankeerbergen de Bruxelles, qui creuserait un nouveau lit en ligne droite depuis la prise d'eau de l'usine de monsieur Renoz jusqu'au pont de la Boverie; on a reconnu que le nouveau cours de la Meuse doit se raccorder avec l'ancien à l'origine de la dérivation par une courbe plus développée.

Plusieurs gens de l'art reconnaissent la ligne droite comme impraticable.

Jean Joseph Meunier, sergent de voltigeurs au 3me. bataillon du 2me. régiment de ligne, en garnison à Arlon, fut, il y a environ un mois, trouvé pendu dans un petit bois,

être entendue de toute la salle: « Seigneurs c'est un ordre du roi sur l'affaire qui nous occupe, en voici le contenu:

« A don Pedro Saverda, premier régidor de ma ville de Valence, et à mes autres régidores de la même ville, salut.

« Il nous a été révélé en notre conseil, par la confession volontaire de don Sylvio de Comorra, que ledit don Sylvio, sans art magique, sortilège ou philtre, mais par la force de l'amour seul, a persuadé Estelle, fille d'Antonio Udivido, de s'échapper de la maison de son père pour s'unir à lui en légitime mariage, lequel mariage a été célébré en conséquence, selon les rites de notre très sainte église catholique; considérant que, dans la paisible exécution de ce projet, don Sylvio a été troublé, interrompu et arrêté par une personne inconnue qui fondit sur lui Pépée à la main, laquelle personne s'est trouvée être, comme il l'a su depuis, le seigneur Jose Prao de notre susdite ville de Valence, qui a reçu le coup de la mort par la main du même don Sylvio, armé pour sa défense légitime; ayant appris que vous avez emprisonné le nommé James Wallace, natif du royaume d'Angleterre, soupçonné d'être l'auteur des crimes précités, les présentes ont pour but de vous requérir de mettre en liberté ledit James Wallace, natif du royaume d'Angleterre; de lui restituer toutes ses propriétés, si elles ont été mises sous le séquestre, selon les formalités judiciaires. Nous vous faisons savoir, en outre, que nous avons accordé notre gracieux pardon royal au dit don Sylvio de Comorra, pourvu que rien ne contredise la vérité de la confession qu'il nous a faite, et dont nous vous faisons expédier une copie que vous examinerez par voie d'enquête, sans appréhender au corps ni retenir ledit don Sylvio, garantie nous ayant été donnée de sa comparution, si besoin est, devant notre cour royale de Madrid. De toute cette procédure, vous transmettez un compte fidèle à don Sébastien d'Aguilar, notre juge et conseiller privé.

Moi, LE ROI.

On devine le dénouement de mon histoire: on me rendit ma liberté, on ne retint que mon argent qui n'était pas compris, à ce qu'il paraît, dans le mot *propriété*, dont s'était servi sa majesté catholique, en ordonnant la restitution de tout ce qui avait pu être mis sous le séquestre. Toute la ville de Valence, au reste, m'en dédommagea par les fêtes qui me furent données, et même par des présents qu'on me força d'accepter contre mon gré; car, lorsqu'on vit que je refusais tout ce qu'on voulait bien m'offrir, la générosité valencienne envoya

près le village de Sainlez, sur la route de Eastogne à Arlon. D'après les renseignements qui furent pris alors par l'autorité et le rapport du médecin qui assista à la levée et fit l'autopsie du cadavre, cette mort parut être évidemment le résultat d'un suicide. Mais bientôt un bruit contraire se répandit et prit assez de consistance pour éveiller la sollicitude des magistrats.

On rapportait différentes circonstances, on racontait certains détails qui semblaient exclure la possibilité d'une mort volontaire. La justice se transporta sur les lieux, et il est résulté des investigations auxquelles elle s'est livrée, que Meunier avait mis réellement fin à son existence en s'attachant à une branche de l'arbre auquel il avait été trouvé suspendu. Le bruit d'un crime était heureusement sans fondement: mais il n'en était pas moins utile de l'éclaircir; les magistrats, en donnant cette satisfaction à l'opinion populaire, ont agi sagement et rempli un devoir.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE.**

Vendredi 20 octobre, 1re. représentation de la reprise de ARRIVER A PROPOS, vaudeville en 1 acte. — 1re. représentation de la reprise de LES VOITURES VERSEES, opéra comique en 2 actes. L'air de Clair de Lune, sera chanté par Mme. St-Ange. — PAUL et JEAN, vaudeville en 2 actes.

Incessamment la 3me. représentation du POSTILLON, et la 1re. du PARENT MILLIONNAIRE.

**ANNONCES.**

**ROUES DE DINDONS.**

**DIMANCHE et LUNDI**, chez DEBOEUR, faubourg St. Gilles.

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez RASKIN-BIA, rue derrière le mur des Anglais. 1939

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez J. J. KEPPENE, faubourg Ste. Marguerite. 1937

POISSONS de MER très frais, au *Morlane*, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

**ANNE JOSEPH WITMEUR, DE JUPILLE,**

Ayant quitté volontairement son époux, le sieur T. J. CHEVAU, pour des raisons que toutes les honnêtes gens sauront apprécier, prévient le public qu'elle ne reconnaîtra AUCUNE DETTE qu'il pourrait contracter avec qui que ce soit et QU'ELLE CONTINUE à faire le COMMERCE DE BEURRE qu'elle faisait avant son mariage. Elle fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront lui accorder et continuer leur confiance.

Jupille, le 16 octobre 1837.

Anne Joseph WITMEUR. 1924

**VENTE CONSIDERABLE DE TAILLIS.**

VENDEDI 27 OCTOBRE 1837, A MIDI,

**La Société de Verreries**

**FERA VENDRE AUX ENCHÈRES**

Par le notaire **GILON,**

**25 HECTARES DE TRÈS BEAU TAILLIS**

Croissant dans la FORÊT DU VAL St. LAMBERT, commune de Seraing sur Meuse.

LA VENTE aura lieu dans ladite forêt, près de la coupe, en huit Lots. A CRÉDIT. 1934

à bord du bâtiment dont j'étais le subrécargue, des balles de soieries et autres denrées avec mon nom, sans que je pusse précisément savoir à qui j'en étais redevable. Mais j'aurais pu en remercier, je crois, don Pedro Saverda et les seigneurs Antonio Udivido et Georges Prao, qui étaient honteux d'avoir persécuté ainsi un innocent, avec une haine si aveugle.

J'eus le plaisir de réconcilier le seigneur Udivido et don Sylvio; je revis aussi, avant de quitter Valence, la belle et romanesque Estelle qui entra dans les bonnes grâces de son père.

Il me reste maintenant à expliquer la mort de Jose Prao, d'après les aveux de don Sylvio, qui furent reconnus conformes à la vérité.

En feignant de quitter Valence huit jours avec moi, don Sylvio avait voulu éviter qu'on pût me soupçonner d'avoir reçu même la confidence de ses projets d'enlèvement. Tout était concerté entre lui et Estelle, par l'entremise de Béatrix Lavara. Le seigneur Udivido partait pour Cordoue le jour même où je partais pour Alicante: c'était une occasion dont les amans devaient profiter. A l'heure convenue, don Sylvio vint sous le balcon de sa maîtresse, lui fit le signal auquel elle devait lui ouvrir. En ce moment un homme, enveloppé d'un manteau, l'aborde et l'insulte. Don Sylvio, de peur que le bruit n'effrayât Estelle, recule devant cet ennemi inconnu qui, croyant avoir affaire à un poltron, et exalté par le vin, le poursuit flamberge au vent jusque dans la rue voisine, où don Sylvio, serré de plus près, tire lui-même son épée pour sa défense, et la laisse dans le cœur de son adversaire. Croyant entendre du bruit, et sans savoir s'il avait tué ou seulement blessé son homme; il court à la maison du seigneur Udivido, enlève Estelle, et va rejoindre ses gens qui l'attendaient hors la ville avec une voiture. Au bout de deux jours, ils arrivèrent à Madrid, chez le frère de don Sylvio, et ils furent mariés le lendemain. Lorsque, selon l'usage, les deux époux se préparaient à revenir à Valence pour implorer le pardon paternel, don Sylvio rencontra un de ses compatriotes qui lui apprit la mort de Jose Prao et mon arrestation. Il en fit part à son frère qui, comme je l'ai dit, était secrétaire du ministre. Le comte Aguilar consentit heureusement à parler de cette aventure au conseil du roi, et fit si bien qu'il obtint l'ordonnance qui vint si à propos me sauver de la partie la plus désagréable de la procédure; et voilà comment je vis, d'après la justice espagnole, ses juges, ses bourreaux, et le terrible appareil de la question.



**VENTE**

**100,000 gravures et lithographies  
DES MEILLEURS MAITRES.**

Le **MARDI 24 OCTOBRE 1837**, et jours suivants, le sieur **ASCOLI** fera **VENDRE** publiquement par le ministère de **M<sup>r</sup> BORMANS**, huissier à Liège; chez **M PALMERS**, à l'*Hôtel de la Paix*, rue derrière le Palais, n<sup>o</sup> 410,

UNE SUPERBE COLLECTION D'OBJETS TRÈS-VARIÉS,

Où MM. les ecclésiastiques, professeurs et marchands d'estampes trouveront des sujets à leur choix. Le tout sera vendu presque au prix de papier et de l'impression à cause des difficultés que présente la rentrée en France de ces objets. — La dite vente aura lieu tous les jours à dix heures du matin, et cinq heures du soir, et se fera à trois mois de CRÉDIT.

L'EXPOSITION aura lieu à ladite maison, **LUNDI 23** courant, de 10 à une heure et de deux à cinq heures du soir  
1935

**Messageries Pasquet,**

PLACE VERTE, A LIÈGE.



L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que par suite du changement d'heure de départ du convoi sur le chemin de fer de TIRLEMONT à LOUVAIN, MALINES, ANVERS, BRUXELLES et GAND qui a lieu à 1 heure de relevée, elle fera partir tous les jours à 6 heures du matin un SERVICE DE DILIGENCES en correspondance directe avec ledit convoi.

Il n'est rien changé au SERVICE DE NUIT de Liège à Bruxelles et Anvers, dont le départ a lieu à 7 heures du soir.  
1925

**A LOUER,  
POUR LE PREMIER MARS PROCHAIN,  
UNE MAISON**

Avec étable, fournil, quatre bonniers et demi de collage et prairie, situés à St. Gilles, près le chemin du Champai. S'adresser au notaire **KEPPENNE**, rue St. Hubert, n. 591.  
1896

**VENDREDI, 20 DE CE MOIS, A 10 HEURES,**  
Le notaire **PAQUE** VENDRA DÉFINITIVEMENT AUX ENCHÈRES en son étude, rue Souverain-Pont,

**DEUX MAISONS,**

SISES A LIÈGE,  
RUE PETITE-BÈCHE, N. 866,  
pont elles forment le coin ainsi que de celle des Remparts. Aux conditions à voir en ladite étude.  
1885

**JEUDI 26 DE CE MOIS, A 10 HEURES,** parlant **M. CHOKIER**, juge de paix, en son bureau, rue mont St. Martin, à Liège, le notaire **PAQUE**, EXPOSERA

EN VENTE PUBLIQUE A L'EXTINCTION DE FEUX,

**UNE MAISON.**

Sise en Glain, canton de l'Ouest de cette ville, n. 733, Avec 1 1/2 verge de JARDIN derrière, joignant à la veuve Ory, à la grandroute et à MM. Grisard et Postula. Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude dudit notaire.  
1940

8 Actions 120 frs. 1 Action 20 frs. 15 Actions 200 frs.  
dont 1 verte gagnant forcément. dont 2 vertes gagnant forcément.

**AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,  
VENTE IRRÉVOCABLE PAR ACTIONS  
DE LA**

**Grande Seigneurie et Château de Weinwartshoff  
ET DE QUATRE BELLES TERRES**

Taxées juridiquement, suivant acte déposé auprès de la chambre autrique impériale et royale, à UN MILLION 940,300 FLORINS 25 r., valeur de Vienne.  
Cette vente contient en outre 25,326 gains accessoires, de florins 100,000, 60,000, 30,000, 20,000, 15,000, 3 de 10,000, 6,000, 2 de 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, etc., etc., s'élevant à UN DEMI-MILLION 4,150 FLORINS V. D. V., parmi lesquels

ONZE PRIX D'ARGENTERIE superbe, confectionnée par les plus célèbres artisans, dans le goût le plus moderne, savoir: un brillant service de table de la valeur de florins 30,000; un très beau service de café et thé, avec une toilette pour dames de la valeur de florins 9,000, etc., etc.

**PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.**

L'acheteur de six actions en reçoit deux gratis dont 1 verte, gagnant forcément; et en prenant dix actions pour 200 frs., on obtient 5 gratis dont 2 vertes. Le moindre gain affecté à une de ces actions vertes est 5 florins, mais elles jouissent de l'avantage particulier de participer à un tirage spécial de primes de florins 100,000, 30,000, 20,000, plusieurs de dix mille, etc., etc.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 5 janvier 1838, à Vienne, sous la garantie du gouvernement. — En s'adressant à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français, de même qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants, franc de ports.  
Ecrire sans affranchir.

**VENTE DE BOIS.**

MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, A UNE HEURE PRÉCISE DE RELEVÉE,

Monsieur **GERNAERT** fera **VENDRE A L'ENCHÈRE**, par le ministère de **M. NIHOUL**, notaire, ENVIRON HUIT BONNIERS DE TAILLES, essence chêne dominante, croissant dans son bois nommé Cornillon, situé commune de SERAING SUR MEUSE, divisés en quatre portions.

La vente aura lieu chez **Louis RAMELOT**, cabaretier aux Boncelles, à crédit moyennant caution.  
1933

**VENTE**

D'UNE BELLE

**MAISON DE COMMERCE,**

AVEC UN JARDIN DERRIÈRE,

POUR EN JOUIR LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.

Cette propriété située AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG STE. MARGUERITE, n. 54, à Liège, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisine et buanderie au rez-de-chaussée, belles caves, six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminées en marbre, grands greniers, cour pompe, citerne, fournil, et un jardin planté de bons arbres et traversé par le ruisseau des moulins: le tout d'une contenance d'environ 32 ares.

LA VENTE qui avait été fixée au mardi 19 du courant aura DÉFINITIVEMENT LIEU AUX ENCHÈRES, LUNDI 30 octobre 1837, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de **M<sup>r</sup> BIAR**, notaire à Liège.

On peut voir la propriété tous les jours.  
1738

**AVIS.**

Il sera procédé le 3 novembre prochain, à l'hôtel du Ministère de la Guerre, à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1838, jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Il pourra être pris au bureau militaire de l'Administration Provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.  
A Liège, le 17 octobre 1837.

PROVINCE DE LIÈGE.

**ADJUDICATION**

DE TRAVAUX DE RÉPARATION D'ENTRETIEN

AUX

Bâtimens occupés par des Casernes de la Gendarmerie.

AVIS.

Le 20 OCTOBRE 1837, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera PROCÉDÉ par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous l'approbation de la députation permanente du conseil provincial, à l'ADJUDICATION à l'extinction de feux, des Travaux de Réparations d'entretien aux casernes de la gendarmerie de Liège, Louvigné, Oreye et Wareme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des états indicatifs des ouvrages à exécuter aux dites casernes, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, et chez M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 3 octobre 1837.

Pour le gouverneur:

Le membre de la députation délégué, **H. SCRONX.**

LA VENTE d'une MAISON, sise à Liège, portant le numéro 966, formant le coin de la rue **PIED DU PONT DES ARCHES.**

D'UNE RENTE de 91 francs 16 centimes, Et D'UNE ACTION de 2000 francs dans la **SALLE DE SPECTACLE A LIÈGE.**

Qui devait avoir lieu par le ministère de **Me. GILKINET**; le vendredi vingt octobre présent mois, est POSTPOSÉE.

De nouvelles annonces feront connaître, s'il y a lieu, le jour où il y sera définitivement procédé.  
1944

**BOURSES.**

PARIS, LE 17 OCTOBRE.

Cinq pour cent	109 55	Esp. D. diff. s. int.	4 3/4
Trois pour cent	80 75	Dt. pas. s. int.	4 3/4
Act. de la B. de Fr.	2460 ..	Belg. Empr. 1832	102 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 15	Banque de Belg.	1460 ..
Esp. Ardoin 1834.	21 3/8		

LONDRES, LE 16 OCTOBRE.

3 <sup>o</sup> consolidés	93 1/2	Espagne. Cortés.	49 7/8
Bel. em. 1832 C.D.	104 1/2	Dilicées.	6 7/8
Holl. Dette active.	53 3/8	Passives.	4 7/8
Portugais, 5 p. c.	39 1/4	Russie.	..
Id. 3 p. c.	25 3/4	Brésil. Empr. 1834.	84 1/2

AMSTERDAM, LE 17 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	100 7/8	Inscr. au gr. livre.	67 1/8
Dito 2 1/2.	52 13/16	Certifi. à Amst.	96 3/8
Différée.	..	Pologne. L. H. 500f.	114 1/2
Billet de change.	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	110 1/2
Syndic. d'amort.	94 1/2	Espagne. E. Arl.	48 1/16
3 1/2.	76 7/16	Dito grd.	..
Soc. de comm. P.-B.	163 3/4	Dette différ. anc.	6 7/8
nouvelle.	..	nouv.	..
Russie, H. et C. 5	104 5/8	passive.	4 7/8
1829, 5	104 3/4	Autriche. Métal. 5.	400 1/2

ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANAPLES. Cert. Falc.	92 1/2	P
Det. différ.	47 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	99 3/4	A
Emp. de 4 <sup>e</sup> mill.	101 5/8	à An. 1834.	98 1/2	
HOLL. Dette active.	..			
Rente remboursab.	97 1/2			
Autriche. Métal.	104 3/4			
Lots de fl. 100.	..			
de fl. 250.	430 1/2			
de fl. 500.	708 1/2			
Potos. Lots fl. 300.	115 1/2			
de fl. 100.	134 1/2			
BRÉSIL. E. à L. 1834.	87 1/2			
ESPAG. Empr. 1834.	18 5/8			
D. dif. 1834.	..			
Dit. p. 1834.	..			
Dette diff.	7 1/2			

**CHANGES.**

Amst. c. jours.	3/8 av.
Rotterd. Idem.	..
Paris, Idem.	1/8 av.
Paris, 2 mois.	5/8 0/10 p.
Lond. p. Estr. c. j.	40/4 1/2
2 mois.	4/11
Francfort, c. j.	35 15/16
3 mois.	35 13/16
Bruxelles et Gand.	1/4 1/2

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 OCTOBRE 1837.**

L'active Espagnole a été faible à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 18 5/8 et reste 18 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 21 1/4 dont 10/10 papier. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 18 OCTOBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette activ 2 1/2.	A S. D'Orgrée.
Emp. Rotsch.	P S. Sars-Louch.
Fin cour.	P Che de fer.
1836, 4 <sup>e</sup> mill.	S. de Vennes.
Fin cour.	Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	P St. Léona.
HOLL. Dette active	A S. Chateau.
Rente domaniale	P S. Verreries.
Autriche. Métal	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	S. Raffinerie.
ESPAG. Dette act	P Verr. Charl.
Fin cour.	P Expl. l'Espér.
pr. 4 m. d. t.	P Des Brasseries.
différée 1830.	Librairie H.
1835.	Typogr. W.
dette passive	Fabr. Tapis.
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	Mutual. ind.
ROME 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Meline.
	S. act. réun.
	P S. de Fleu.
	P Ebénisterie.
	Librairie Sc.
	Fab. Pianos.
	H. F. Borin.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	à V. r. d.
	riv. g.
	De Mulh. à Th.
	Gambart.
	Luxembourg.

VIENNE, LE 10 OCTOBRE.

Métalliques, 405 3/8. — Actions de la Banque, 1385 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

Café. — Depuis les ventes que nous avons rapportées hier, on n'a rien cité de marquant dans cette fête.

Cuir. — Les transactions de ce jour se composent de 1,600 Rio-Grande et 1,300 Cordova de poids et prix divers.

Sucre brut. — Il s'est traité aujourd'hui 50 caisses Havane blond à f. 18 1/2 pavillon étranger et 100 caisses Bahia moscovade à prix inconnu.

Sucre raffiné. — Il s'est écoulé environ 8,000 kilog. pains méisés dans les prix de f. 19 à 19 1/2 pour l'exportation.

Thé. — On a cité la vente de 481 caisses Tonkoy, mais le prix payé est tenu secret.